

# Commission de Réforme (CdR)



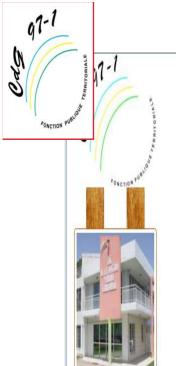
# Connexion au logiciel AGIRHE

Pour vous connecter au logiciel AGIRHE vous avez la possibilité :

-Soit de vous connecter à l'adresse suivante:

https://www.agirhecdg.fr/agirhe2/login.aspx?dep=91

-Soit de suivre le lien <u>Accès AGIRH</u> sur la page d'accueil du site du Centre de Gestion de la Guadeloupe:







#### Résultats des élections des représentants du personnel aux C.T et C.A.P

Les élections des représentants du personnel au Comité Technique (C.T) et aux Commissions (...)

## COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES : CALENDRIER PREVISIONNEL 2016

Télécharger ci-dessous, le calendrier prévisionnel des CAP 2016

#### Les instances médicales

Le CDG 971 met à votre dispositier un nouvel outil de saisine des instances médicales :



### Les instances médicales

mardi 5 avril 2016 - webmaster

Le CDG 971 met à votre disposition un nouvel outil de saisine des instances médicales :

demande et mots de passe transmis par le CDG vous sont nécessaire afin d'accéder à l'application :

Accès AGIRHE

L'iller à recognier correctement l'ensemble des rubriques.

Grâce à cet outil, vous pouvez dorénavant consulter l'ensemble de vos dossiers et suivre leurs états d'avancement.

#### **VOTRE PROFIL**

Vous gérez une collectivité

Vous êtes agent territorial

Vous êtes candidat à la

LIRE ÉGALEMENT



Une fois que la page du logiciel AGIRHE s'affiche dans votre navigateur, vous devez saisir vos noms d'utilisateur et mot de passe fournis par le Centre de Gestion, puis valider:





# Saisie de la Commission de Reforme

Avant de saisir la Commission de Réforme, il faut s'assurer:

- Que l'agent existe dans la base de données, et si ce n'est pas le cas il faudra le créer,
- Que les données concernant l'agent sont à jour dans le logiciel.

### 1) Pour créer un nouvel agent:

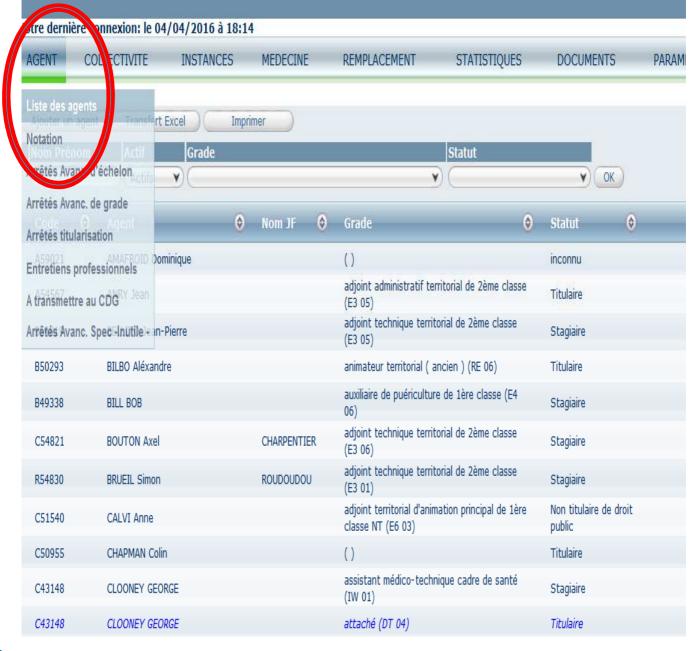
Sur l'interface qui s'ouvre après la connexion, positionner le curseur sur l'onglet « AGENT », puis dans le menu déroulant sélectionner « Liste des agents »:



1

## **COLLECTIVITE TEST**

M

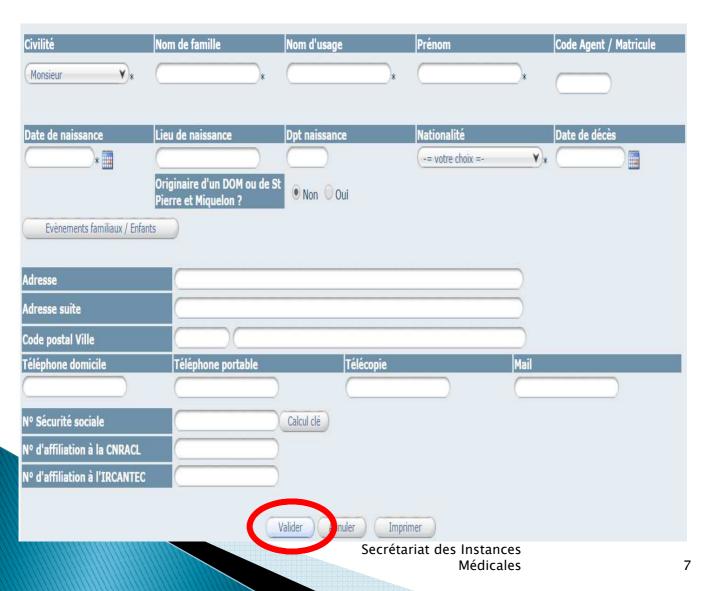




## Sur la page qui s'ouvre cliquer sur le bouton ajouter un agent:



# Ensuite sur l'écran qui apparaît compléter touts les champs, puis cliquer sur valider:



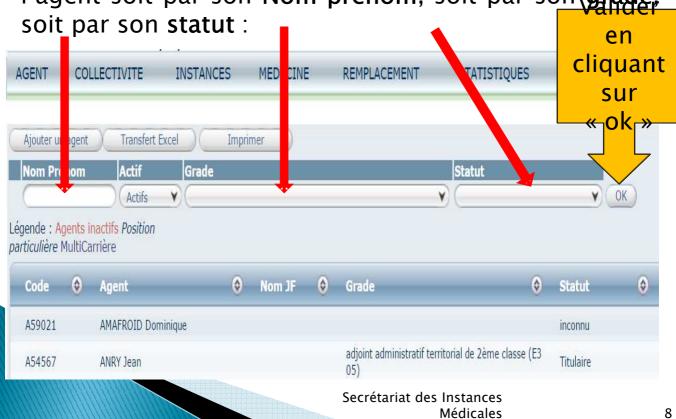


# 2) Pour vérifier les données concernant l'agent:

Sur l'interface qui s'ouvre après la connexion, positionner le curseur sur l'onglet « AGENT », puis dans le menu déroulant sélectionner « Liste des agents »:

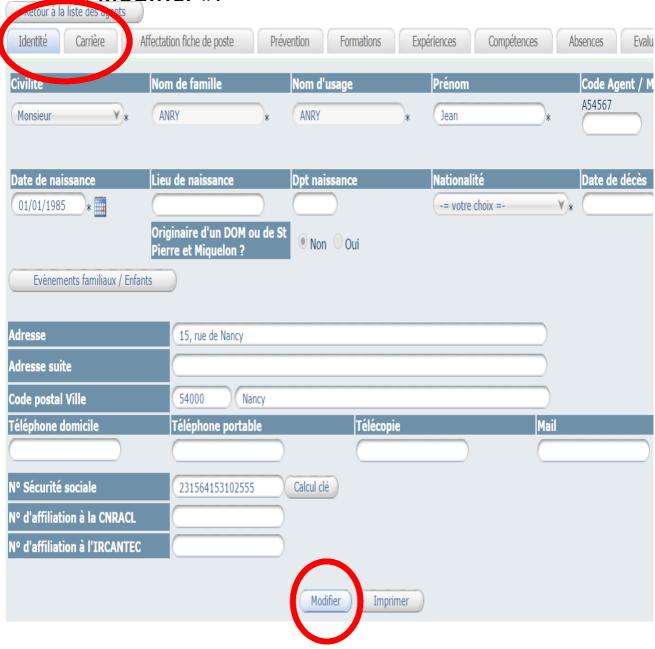


Dans la nouvelle fenêtre vous pouvez rechercher l'agent soit par son Nom prénom, soit par son grade,





Pour modifier les informations concernant l'agent, cliquer sur son dossier, puis sur l'interface qui s'ouvre, cliquer sur l'onglet « Identité » ou « Carrière » puis sur le bouton « Modifier »:





Pour traiter une saisine de la Commission de réforme, les champs suivants sont indispensables:

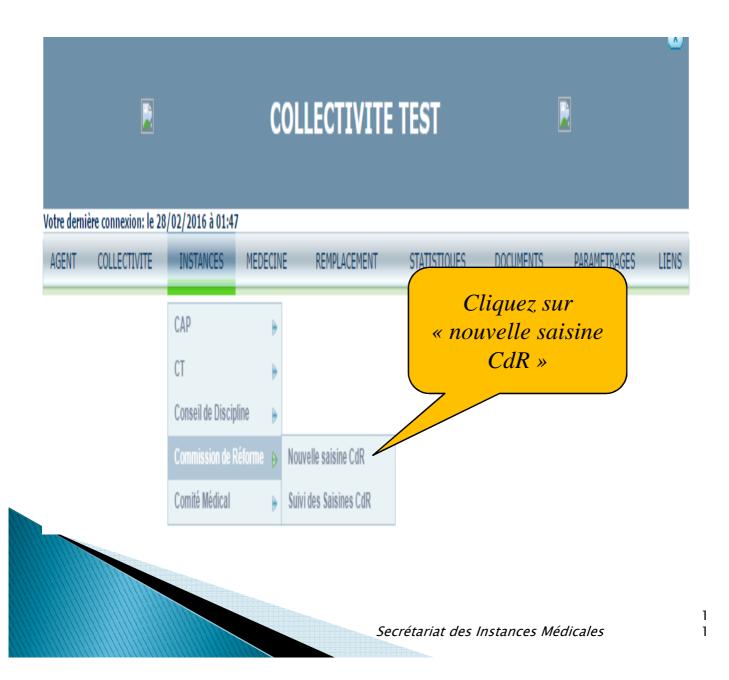
- -La civilité de l'agent,
- -son nom de famille,
- -son nom d'usage,
- -son prénom,
- -sa date de naissance,
- -son lieu de naissance,
- -son département de naissance et sa nationalité,
- -son adresse,
- -son code postal et sa ville,
- -sa qualité statutaire, sa filière, son cadre d'emploi, son grade,
- -sa date de titularisation,
- -son emploi,
- -son temps de travail.

Une fois cette étape terminée, cliquer sur « valider ». Vous pouvez ensuite créer votre saisine en suivant les étapes suivantes:



## Création d'une nouvelle saisine de la Commission de Réforme:

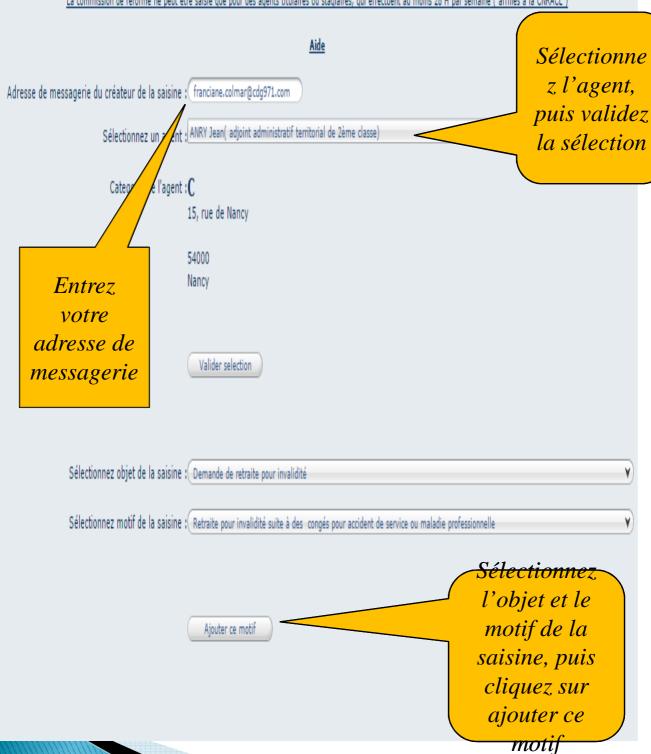
Une fois la souris positionnée sur « Commission de Réforme », vous pouvez soit suivre vos saisines, soit créer une nouvelle saisine; cliquer alors sur « Nouvelle saisine CdR »:





#### Création d'une nouvelle saisine

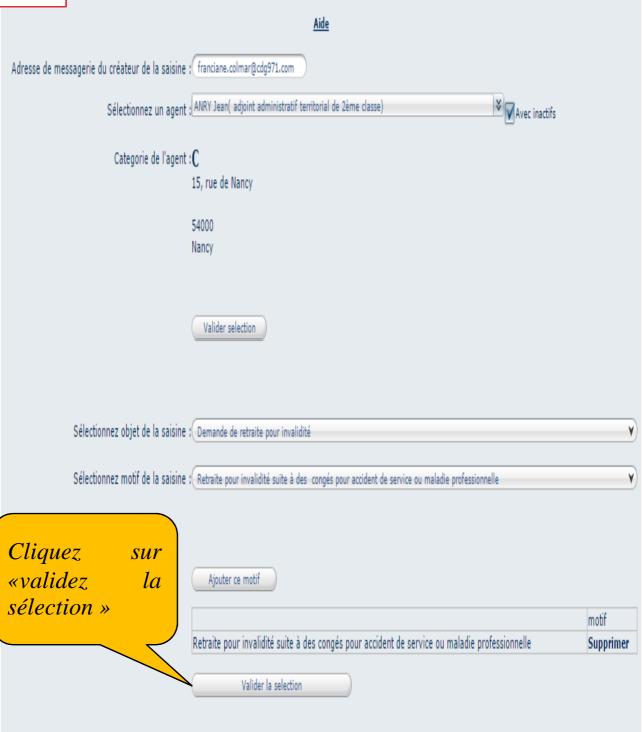
La commission de réforme ne peut être saisie que pour des agents titulaires ou stagiaires, qui effectuent au moins 28 H par semaine ( affiliés à la CNRACL )

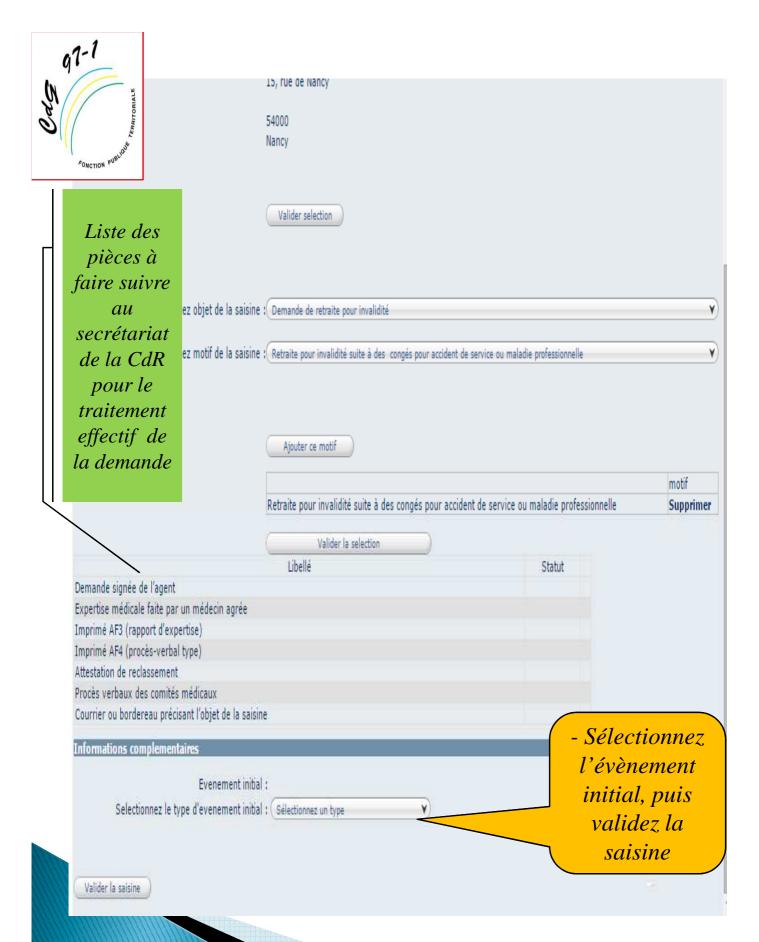




#### Création d'une nouvelle saisine

La commission de réforme ne peut être saisie que pour des agents titulaires ou stagiaires, qui effectuent au moins 28 H par semaine ( affiliés à la CNRACL )



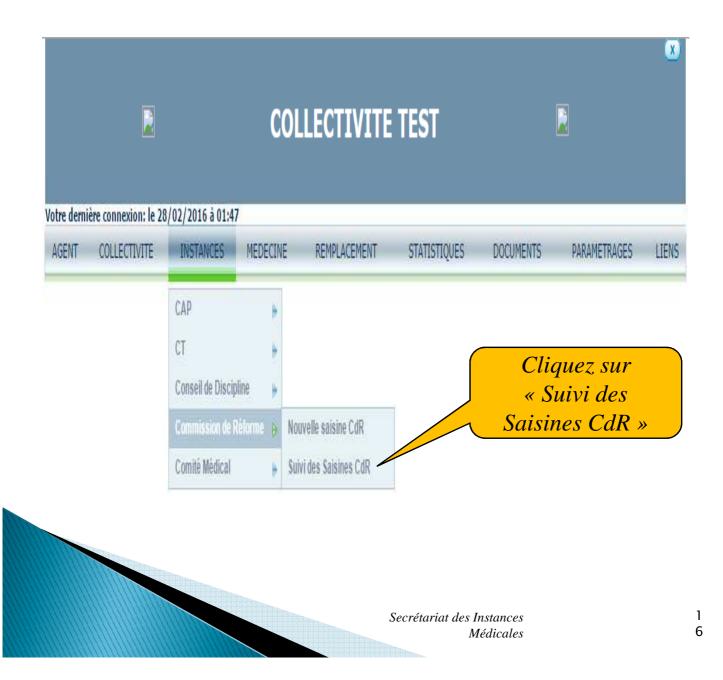




## Suivi du dossier

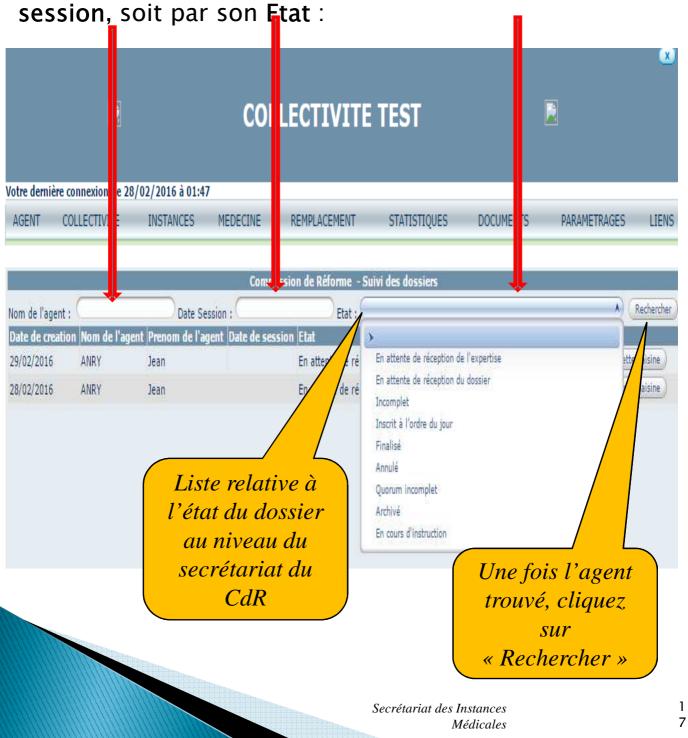


Une fois la souris positionnée sur Commission de Réforme, vous pouvez soit suivre vos saisines, soit créer une nouvelle saisine; cliquer alors sur « Suivi des Saisines CdR »:





Dans la nouvelle fenêtre vous pouvez rechercher l'agent soit par son Nom prénom, soit par sa Date de session, soit par son Etat :



### Signification des différents items:

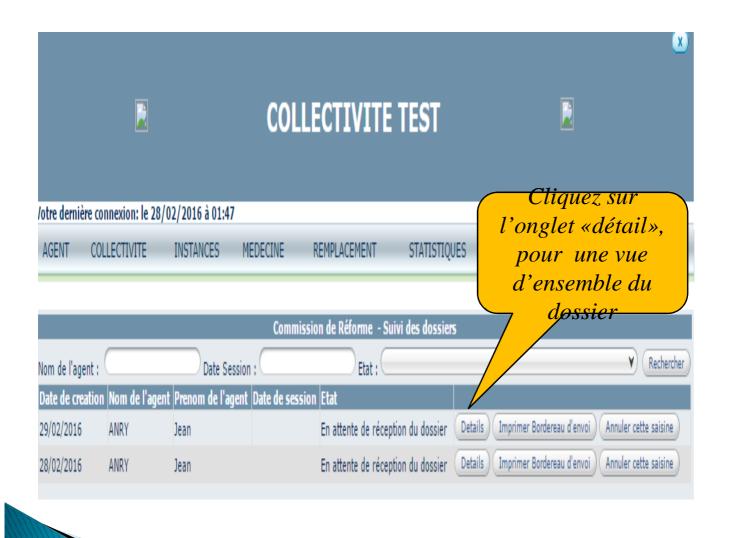
97-1

n attente réception du dossier: vous avez enregistré une saisine en ligne. Votre dossier restera dans cet état jusqu'à son traitement par le secrétariat de la Commission de réforme.

- En attente de réception de l'expertise: l'agent a été convoqué en expertise (ou en expertise complémentaire) par la collectivité et le secrétariat de la commission de réforme est en attente de réception de rapport d'expertise.
- Incomplet: le dossier a été reçu au secrétariat de la Commission de réforme, mais il manque des pièces justificatives. Un e-mail vous sera adressé pour vous demander de bien vouloir transmettre les pièces manquantes.
- Inscrit à l'ordre du jour: le dossier est inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance de la Commission de réforme.
- Quorum incomplet: le quorum n'a pu être atteint lors du premier passage en séance. Le dossier sera alors automatiquement réinscrit à la prochaine séance.
- Finalisé: le dossier a été présenté en séance de la Commission de réforme.
- Annulé: la saisine a été annulée (à cause d'une erreur de saisine ou d'une saisine devenue sans objet).

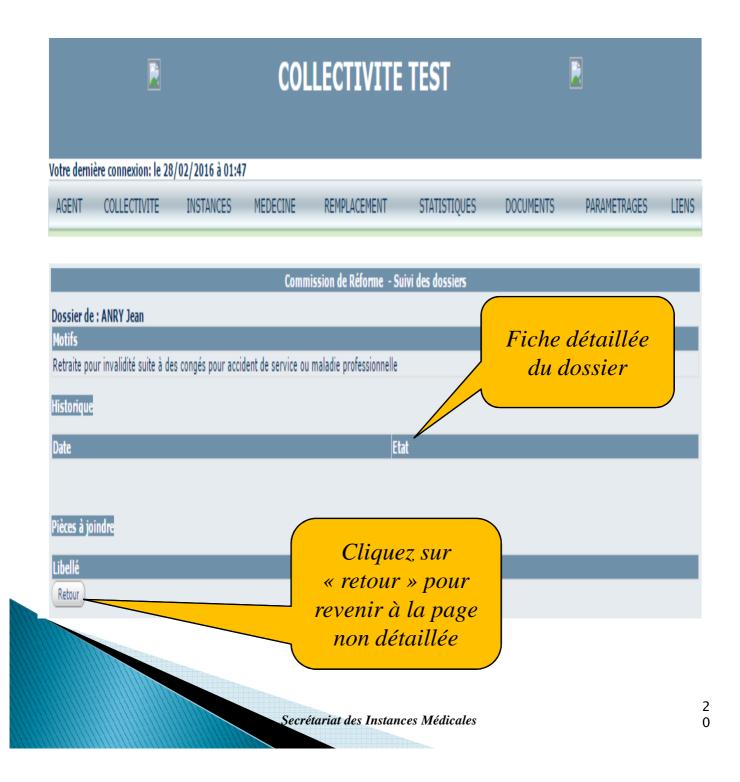


Pour vérifier que le secrétariat de la Commission de Réforme a bien réceptionné vos pièces, il suffit de cliquer sur le bouton « Détails » du dossier de votre choix:





Si les pièces ont bien été reçues, elles seront cochées dans la partie « Pièces à joindre »:





Pour imprimer le bordereau à joindre pour l'envoi des pièces justificatives, il suffit de chercher le nom de l'agent concerné et de cliquer sur le bouton « Imprimer Bordereau d'envoi ».

